

COMMUNE DE LAROQUE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

ET DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'article L.2313-1 du CGCT prévoit qu'une note de présentation des finances communales 2017-2018 brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux concitoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation, elle sera disponible très prochainement sur le site internet de la commune « laroque.fr ».

Le compte administratif 2017 retrace les dépenses et les recettes réalisées sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le budget primitif 2018 prévoit et autorise les dépenses et recettes à réaliser dans l'année civile.

Ces 2 documents ont été votés par le conseil municipal le 12 avril 2018.

1) Section de fonctionnement :

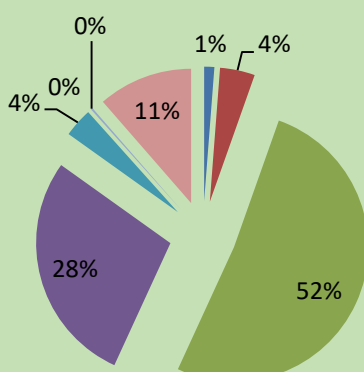
Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

Pour la commune, **les recettes** correspondent aux sommes encaissées au titre :

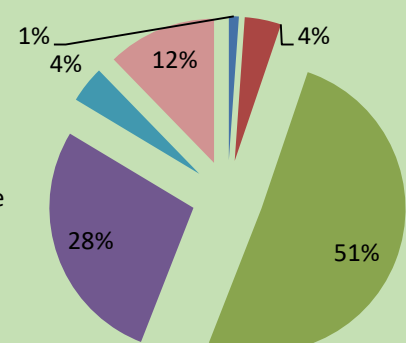
- 013 - atténuations de charges (remboursement assurance personnel)
- 70 - produits des services (location terrasses, station de pompage, concessions cimetière, saucissade, recette relative aux heures effectuées par les gardiens du camping rémunérés par la commune...)
- 73 - impôts et taxes (impôts locaux, taxe sur électricité, droit de place...)
- 74 - dotations et participations (dotation globale de fonctionnement : DGF, dotation nationale de péréquation : DNP, compensations diverses...),
- 75 - autres produits de gestion courante (locations appartements, transport scolaire...),
- 76 - produits financiers (recettes liées au compte Crédit Agricole)
- 77 - produits exceptionnels
- travaux en régie exécutés par le service technique sur le patrimoine communal

réalisations 17



- 013 - atténuations de charges
- 70 - produits des services
- 73 - impôts et taxes
- 74 - dotations et participations
- 75 - autres produits de gestion courante
- 76 - produits financiers
- 77 - produits exceptionnels
- travaux en régie

prévisions 18

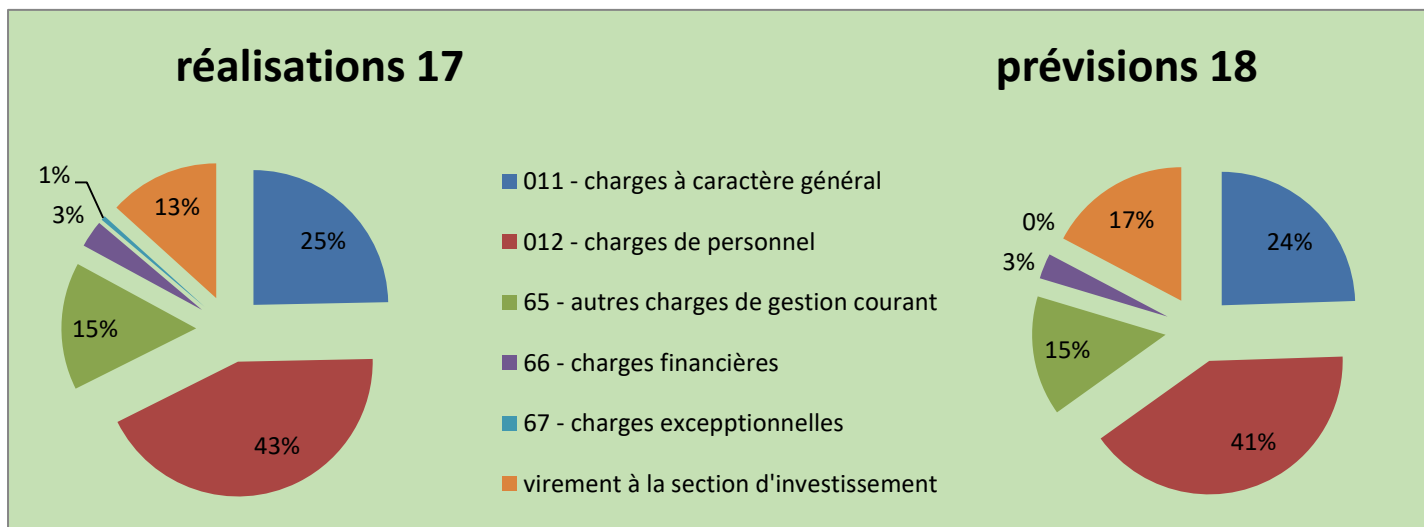


Les recettes de fonctionnement :

- 2017 s'élèvent à 876 696,68 €
- 2018 s'élèvent à 896 817,00 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- 011 - charges à caractère général (eau, électricité, contrat de prestations de services, achat de fournitures, maintenance, assurances...)
- 012 - charges de personnel communal (salaires, charges, médecine du travail)
- 65 - autres charges (indemnités des élus, subventions aux associations, syndicats intercommunaux)
- 66 - charges financières (intérêts des emprunts, frais financiers...)
- 67 - charges exceptionnelles
- 023 - virement à la section d'investissement



Les dépenses de fonctionnement :

- 2017 s'élèvent à 712 126,53 € (virement section d'investissement : 109 032 €)
- 2018 s'élèvent à 896 817,00 € (virement section d'investissement : 154 972 €)

L'excédent de fonctionnement de 2017 est de 164 570,15 €

Les taux des impôts locaux concernant les ménages :

	2016	2017	2018
- Taxe d'habitation :	6,20 %	6,20 %	6,20 %
- Taxe foncière sur le bâti :	9,00 %	9,00 %	9,00 %
- Taxe foncière sur le non bâti :	38,48 %	38,48 %	38,48 %

2) Section d'investissement:

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme.

Elle concerne des projets qui donnent lieu à des dépenses et recettes ponctuelles, à caractère exceptionnel.

Pour la commune, les dépenses correspondent à des dépenses qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Le remboursement du capital des emprunts est aussi une dépense d'investissement qui doit être couverte par des ressources propres (partie de l'excédent de fonctionnement).

Les recettes d'investissement sont principalement les subventions octroyées par les divers partenaires, Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental et autres organismes.

Une partie de l'excédent de fonctionnement et, si besoin, le recours à l'emprunt.

En 2017 les investissements les plus importants ont été :

• acquisition d'une maison rue du château :	16 000 €
• sécurisation des blocs rocheux suite à un éboulement :	22 020 €
• travaux d'entretien de la Chapelle St-Jean et achat de bancs :	4 795 €
• sécurisation de la rue du mazet :	39 498 €
• travaux de mise en valeur du four à pain :	4 337 €
• réfection voirie chemin de cambezard (partie) :	19 669 €
• travaux d'électrification (mise en discrétion, entretien...) :	42 191 €
• mise en place de caveaux au cimetière :	12 076 €
• aménagement terrain traverse de l'aubanel :	8 976 €
• réfection toiture maison co-propriété rue de la madeleine :	9 097 €
• travaux suite aux inondations de 2014 et 2015 :	59 484 €
• aménagement d'un logement communal rue lou coulet de St-jean :	9 984 €

En 2018 sont prévues les opérations suivantes :

• vidéo-protection :	88 468 €
• sécurisation des blocs rocheux suite à un éboulement :	95 640 €
• travaux d'entretien de la Chapelle St-Jean :	5 225 €
• sécurisation avenue des platanes (radar pédagogique) :	2 450 €
• sécurisation chemin de cambezard (glissière) :	5 100 €
• réfection voirie communale iris, thaurac (partie) :	120 000 €
• reprise du seuil de la pensière :	4 800 €
• mise en conformité du donjon (paratonnerre) :	2 500 €
• travaux d'électrification (mise en discrétion, entretien...) :	94 540 €
• construction d'un ossuaire au cimetière par le service technique :	10 000 €
• achat de logiciels et modules pour le secrétariat (état-civil...) :	7 900 €
• aménagement terrain traverse de l'aubanel (éclairage boulodrome, local...) :	45 000 €
• Agenda D'Acces. Programmée (ADAP) (mise aux normes ascenseur, parvis mairie...) :	21 200 €
• aménagement d'un logement communal rue lou coulet de St-jean :	230 000 €
• réalisation d'une aire de co-voiturage (devant la mairie) :	63 300 €

3) Principaux ratios :

Ratios du budget principal :

Dépenses réelles de fonctionnement / Population :	437,96 €
Produits des impositions directes / Population :	179,79 €
Recettes réelles de fonctionnement / Population :	477,67 €
Dépenses d'équipement Brut / Population :	219,32 €
En cours de dette / Population :	512,04 €
DGF/Population :	89,84 €

4) Montant du Compte administratif consolidé des 4 budgets:

	Résultat de clôture 2016	Par affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture cumulé 2017
Budget principal				
- Investissement	-179 746,78 €	/	- 86 222,93 €	-265 969,71 €
- Fonctionnement	+ 113 327,17 €	113 327,17 €	+ 164 570,15 €	+ 164 570,15 €
TOTAL I	-66 419,61 €	113 327,17 €	+ 78 347,22 €	-101 399,56 €
Budget assainissement				
- Investissement	- 106 702,09 €	/	+ 48 650,45 €	-58 051,64 €
- Fonctionnement	+ 8 838,22 €	8 838,22 €	5 023,70 €	5 023,70 €
TOTAL II	-97 863,87 €	8 838,22 €	+ 40 139,12 €	-53 027,94 €
Budget camping				
- Investissement	+ 59 765,89€	/	+ 12 838,41 €	+ 72 604,30 €
- Fonctionnement	+ 1 763,58 €	/	+ 5 802,16 €	+ 7 565,74 €
TOTAL III	61 529,47 €		+ 18 640,57 €	+ 80 170,04 €
Budget CCAS				
- Investissement	/	/	/	/
- Fonctionnement	+ 6 127,54 €	/	+ 5 504,02 €	+ 11 631,56 €
TOTAL IV	+ 6 127,54 €		+ 5 504,02 €	+ 11 631,56 €
Résultats cumulés				
TOTAL I+II+III+IV	-96 626,47€	+ 122 165,39 €	+ 142 630,93 €	-62 625,90 €

5) Tableau d'évolution de la dette

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais
2018	1 219 475,18	94 626,40	44 319,31	0
2019	1 120 848,76	57 008,41	42 264,19	0
2020	1 063,211,38	59 554,43	40 118,59	0
...

La commune a remboursé pour 53 006,64 € de capital de la dette en 2017.